



**HAL**  
open science

## **Partir ou rester : l'impact de la Covid-19 sur la mobilité étudiante entre la licence et le master en France**

Eugenia Prosperi, Philippe Cordazzo, Yoann Doignon

### ► **To cite this version:**

Eugenia Prosperi, Philippe Cordazzo, Yoann Doignon. Partir ou rester : l'impact de la Covid-19 sur la mobilité étudiante entre la licence et le master en France. Vanessa di Paola; Christophe Guitton. Crises et transitions : quelles données pour quelles analyses ? XXIXes journées du longitudinal, 24-25 juin 2024, Aix-en-Provence, 23, Céreq, pp.29-43, 2024, Céreq Echanges, 978-2-11-172455-6. <10.4000/11uu9>. <halshs-04621402>

**HAL Id: halshs-04621402**

**<https://shs.hal.science/halshs-04621402v1>**

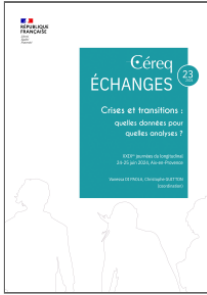
Submitted on 24 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-ND 4.0 - Attribution - No Derivative Works - International License



Sous la direction de Vanessa di Paola et Christophe Guitton

**Crises et transitions : quelles données pour quelles analyses ?**  
XXIX<sup>es</sup> journées du longitudinal, 24-25 juin 2024, Aix-en-Provence

---

## Partir ou rester : l'impact de la Covid-19 sur la mobilité étudiante entre la licence et le master en France

Eugenia Prosperi, Philippe Cordazzo et Yoann Doignon

---

Éditeur : Céreq  
Lieu d'édition : Marseille  
Publication sur OpenEdition Books : 19 juin 2024  
Collection : Céreq Échanges  
ISBN numérique : 978-2-11-172455-6



<https://books.openedition.org>

### RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE

Prosperi, Eugenia, et al. « Partir ou rester : l'impact de la Covid-19 sur la mobilité étudiante entre la licence et le master en France ». *Crises et transitions : quelles données pour quelles analyses ?*, édité par Vanessa di Paola et Christophe Guitton, Céreq, 2024, <https://doi.org/10.4000/11uu9>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 juin 2024.



Le format PDF est diffusé sous licence Creative Commons - Attribution - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-ND 4.0 sauf mention contraire.

# Partir ou rester : l'impact de la Covid-19 sur la mobilité étudiante entre la licence et le master en France

*Eugenia Prosperi\*, Philippe Cordazzo\* et Yoann Doignon\*\**

## Introduction

Les mobilités étudiantes sont structurées par un certain nombre de déterminants individuels. La littérature met en évidence l'effet du genre, de l'origine sociale, du parcours académique et éducatif des étudiants sur la probabilité de réaliser une mobilité (Baron & Perret, 2005 ; Giret & Stoeffler-Kern, 2009). L'origine sociale des étudiants joue un rôle non négligeable sur les résultats scolaires, la série de baccalauréat, la connaissance des filières postbac et les aspirations des jeunes. Elle va ainsi entraîner un effet de sélection face à la mobilité (Belghith *et al.*, 2023).

Aux déterminants individuels s'ajoutent des déterminants liés au territoire de départ et de destination. Ainsi les grands centres d'enseignement supérieur attirent les étudiants en provenance de villes à proximité et de taille inférieure, majoritairement localisées dans la même région (Baron, 2012). Ces dernières disposent d'une offre de formation universitaire moins diversifiée et moins spécialisée par rapport à l'offre des grands pôles.

Dans le cadre des mobilités étudiantes réalisées au sein des trajectoires de formation, cet article s'intéresse à l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les mobilités étudiantes lors de la transition licence/master, thématique encore peu étudiée.

## 1. Revue de la littérature

La mobilité étudiante a fait l'objet au cours des vingt dernières années d'un très grand nombre d'études réalisées par les observatoires de la vie étudiante : souvent c'est une approche par caractéristiques individuelles et par parcours de vie qui est mobilisée comme élément explicatif des mobilités. Ensuite, certaines études se sont penchées sur l'étude des parcours étudiants en privilégiant une approche par les caractéristiques géographiques et d'établissements, telles qu'offre de formation de proximité et offre de formation en lien avec les souhaits des étudiants (Felouzis, 2001). Néanmoins, seulement quelques études ont abordé de manière détaillée les liens entre les caractéristiques de l'environnement de formation et les mobilités étudiantes (Baron, 2019). Par conséquent, lors de l'étude de la mobilité étudiante, il s'agit de prendre en compte à la fois les déterminants individuels sociodémographiques et les déterminants de l'environnement d'études.

### 1.1. Les déterminants de la mobilité étudiante

La littérature a mis en évidence de nombreux déterminants de la mobilité étudiante, notamment les caractéristiques sociodémographiques, territoriales et le parcours éducatif. Parmi l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques des étudiants, le sexe, l'origine sociale et l'origine géographique sont celles qui conditionnent le plus la probabilité de réaliser une mobilité étudiante (Baron *et al.*, 2005). Que ce soit pour les mobilités choisies ou contraintes, le genre a un impact significatif sur la probabilité de réalisation d'une mobilité interrégionale, et plus particulièrement dans le choix de destinations (Baron *et al.*, 2005). En effet, les femmes sont moins mobiles que les hommes, et semblent privilégier davantage des départs vers des régions en dehors de l'Île-de-France (IDF), notamment des régions limitrophes à leur région d'origine, tandis que les hommes ont une probabilité plus forte d'aller étudier dans un établissement universitaire de la région francilienne. De plus, l'origine sociale des étudiants exercent une influence importante sur les mobilités

\* Université de Strasbourg / UMR 7363 SAGE, eprosperi@unistra.fr, cordazzo@unistra.fr.

\*\* CNRS / UMR 6266 IDEES, yoann.doignon@cnrs.fr.

interrégionales : les étudiants ayant des parents cadres ou en profession libérale auront une probabilité plus élevée de réaliser une mobilité, à l'inverse des étudiants ayant des parents ouvriers. Ceci s'expliquerait par le « *coût engendré par la décohabitation qui accompagne la mobilité* » (Zilloniz, 2011) et par le frein financier ou culturel que peuvent rencontrer les étudiants dont les parents ont des revenus faibles.

Par ailleurs, il est important de remarquer qu'en plus des caractéristiques sociodémographiques des étudiants, leurs parcours scolaire et académique jouent un rôle non négligeable dans le choix d'une mobilité. Ainsi, les jeunes ayant eu une mention au baccalauréat ont une probabilité plus élevée de réaliser une mobilité interrégionale pour s'inscrire dans les universités « prestigieuses », notamment certaines universités parisiennes (Bernela & Bonnal, 2018 ; Perret, 2007).

Enfin, la mobilité est fortement liée à la région d'origine et à l'offre de formation de proximité. Il existe une tendance générale : plus un pôle universitaire est petit, plus ses étudiants ont tendance à partir (Baron, 2019). De plus, il existe plusieurs stratégies de mobilité : certains étudiants changent volontairement d'établissement « *soit pour anticiper la sélection à venir soit pour aller vers des formations plus conformes à leur projet professionnel soit encore pour aller vers des formations/universités plus réputées* » (Bédoué & Carré, 2014). D'autres étudiants en revanche se retrouvent contraints de réaliser une mobilité entre établissements, en raison de l'absence d'une offre de proximité correspondante à la formation souhaitée.

## 1.2. Moments-clés de la mobilité

La mobilité des étudiants est associée à des moments-clés du parcours dans l'enseignement supérieur. Nous pouvons distinguer deux temporalités principales au sein de ces parcours : la transition lycée/enseignement supérieur et la transition licence/master (Cordazzo, 2014). Ainsi, la littérature a mis en évidence une hausse générale des taux de mobilité d'établissement lorsqu'un étudiant change de cycle de formation (Brézault *et al.*, 2023 ; Frouillou, 2020).

Ces deux transitions restent néanmoins très différentes en termes d'intensité et de construction. Tout d'abord, la mobilité à l'entrée en master est plus rare que la mobilité à l'entrée en licence. Selon les données du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), plus de cinq étudiants sur six (86 %) restent dans la même unité urbaine au moment de leur inscription en 1<sup>re</sup> année de master, contre 53 % des étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur (Lemaire & Papon, 2009).

Ensuite, si la mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieur est principalement une mobilité de proximité, la mobilité à l'entrée en master est davantage une mobilité de longue distance, à destination de régions non-limitrophes (Zilloniz, 2011). En effet, le choix du lieu d'études en premier cycle universitaire se réalise dans une logique de la reproduction et de la continuité, alors que l'entrée en second cycle s'inscrit dans une logique de la préférence (Berthelot, 1993) ou de la stratégie (Zilloniz, 2011) : afin de garantir l'accès en master, les étudiants multiplient leurs dossiers de candidature même dans des régions éloignées.

## 1.3. Mise en place de stratégies d'accès en 1<sup>re</sup> année de master

La loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant sur l'adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-master-doctorat (LMD) s'inscrit dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur et d'allongement des études, qui s'est accompagné au cours des 10 dernières années par l'augmentation du nombre d'étudiants (Demay *et al.*, 2022). Cependant, les effectifs d'étudiants ayant obtenu un diplôme de licence ont progressé plus rapidement que les places disponibles à l'entrée en master (Brézault *et al.*, 2023). Ainsi, l'accès en deuxième cycle d'enseignement supérieur est de plus en plus compliqué.

Afin de faire face à un accès en cycle d'enseignement supérieur de plus en plus complexe et sélectif, les étudiants sont amenés à mettre en place une stratégie d'accès au master consistant à multiplier et « *élargir géographiquement le périmètre de candidature* » (Brézault *et al.*, 2023). Ainsi, la capacité à être mobile pendant ses études devient un atout pour les étudiants, et peut être une condition nécessaire à la réalisation de leurs projets d'études et professionnels (Zilloniz, 2011).

## 1.4. Impact d'évènements exceptionnels sur les mobilités étudiantes

La pandémie a entraîné de nombreux cas d'interruption, d'annulation ou de report de projets de mobilité. Mais tous les étudiants n'ont pas été touchés de la même manière et avec la même intensité (Barthou *et al.*, 2022) : les plus affectés par la pandémie ont été les étudiants les plus autonomes par rapport à leur famille sur le plan matériel et financier (Belghith *et al.*, 2020).

De plus, la crise sanitaire a entraîné des questionnements sur le parcours migratoire, universitaire et professionnel, en remettant en cause le projet initial, en le modifiant ou, à l'inverse, en le renforçant (Barthou *et al.*, 2022). Ainsi, certains étudiants ont modifié leurs parcours universitaires en changeant de discipline ou spécialité, afin d'élargir leurs champs de compétences. D'autres, ont décidé d'arrêter les études et débiter leur vie professionnelle. Cependant, pour la majorité des étudiants la pandémie a entraîné le renforcement du projet initial et la volonté de le porter à terme (*ibid.*).

## 2. Objet de recherche, données et méthodes

### 2.1. Question de recherche

Nous l'avons vu précédemment, un certain nombre de caractéristiques déterminent les mobilités des étudiants, qu'il s'agisse de caractéristiques sociodémographiques, de parcours ou géographiques. Des changements législatifs, ou des évènements conjoncturels, peuvent avoir un impact sur le nombre de mobilités étudiantes, ou sur les déterminants de ces dernières. Toutefois, peu d'études ont analysé l'impact de la Covid-19 sur ces deux aspects en France. Ainsi, l'objectif de cet article est de répondre aux deux questions de recherche suivantes : la pandémie de la Covid-19 a-t-elle impacté les mobilités des étudiants entre établissements en France ? Les déterminants de la mobilité ont-ils évolué pendant la Covid-19 par rapport à la situation prévalant avant la pandémie ?

### 2.2. Hypothèses

Parmi les conséquences de la crise sanitaire, nous faisons l'hypothèse que la Covid-19 a modifié les probabilités de partir ou de rester des étudiants à la marge et plutôt à une échelle locale, celle des établissements. En effet, la littérature montre que la pandémie de la Covid-19 a plutôt renforcé les étudiants dans leur projet de mobilité. Ceci se traduirait par la réduction de l'attractivité des grands pôles d'enseignement, et par l'augmentation de l'attractivité ou la sédentarité des plus petits établissements. De plus, dans un contexte d'après covid, économiquement difficile et d'envie de plus d'espaces, il est possible d'envisager une baisse des flux de mobilités à destination de l'Île-de-France, dans un souci d'éloignement de réalités trop urbaines avec des coûts de vie trop élevés, et par conséquent une augmentation des flux vers les autres régions de France.

Si la pandémie a pu impacter la probabilité de réaliser une mobilité entre établissements, nous faisons l'hypothèse qu'elle n'a eu qu'un impact modéré sur les déterminants des mobilités géographiques des étudiants mis en évidence par la littérature (sexe, origine sociale, offre de formation de proximité...). Néanmoins, compte tenu des principaux déterminants de la mobilité, il y a peut-être une réduction de l'intensité de la mobilité : les vœux d'orientation ont en effet été réalisés pendant le confinement, ce qui pourrait avoir entraîné la modification des projets et aspirations de mobilité future. Au cours de cette recherche, nous allons tester ces hypothèses dans le cadre de la transition licence/master. Le choix de formation du deuxième cycle d'enseignement supérieur est un choix stratégique par rapport au projet professionnel, et il entraîne davantage de mobilité auprès des étudiants : la sélection à l'entrée en master pousse en effet les étudiants à prendre plus facilement en considération une mobilité d'établissement afin d'accéder à la formation souhaitée.

## 2.3. Données et méthodes

L'étude des mobilités des étudiants et de leurs déterminants sociodémographiques et géographiques peut être réalisée de manière fine avec les données issues du système d'information et de suivi des étudiants (SISE)<sup>1</sup>. Cette base administrative produite par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche enregistre, pour chaque année universitaire, l'ensemble des inscriptions de la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les fiches de renseignements des étudiants et leurs résultats académiques (Raulin & Saint-Julien, 1998 ; Baron, 2012, 2019). Parmi les informations recueillies, la base permet d'obtenir un descriptif de l'établissement fréquenté ainsi que des caractéristiques individuelles des étudiants dont l'anonymat est garanti par le cryptage de leur INE (identifiant national de l'étudiant). Il est ainsi possible de reconstituer et analyser les trajectoires de mobilité des étudiants en comparant l'établissement d'enseignement d'une année donnée et de l'année précédente.

Dans le cadre de cette recherche, la mobilité étudiante est définie comme le changement d'établissement d'enseignement supérieur entre deux années d'inscription universitaires adjacentes. Ceci permet de prendre en compte deux typologies d'étudiants mobiles distinguées par Myriam Baron : les étudiants qui réalisent une mobilité entre deux villes universitaires et les étudiants qui changent d'université dans la même ville, un phénomène qui concerne les étudiants des grands pôles d'enseignement supérieur comme Paris, Toulouse ou Rennes (Baron, 2019).

On s'appuie sur une démarche comparative de deux années académiques, qui permet d'analyser l'impact de la pandémie de la Covid-19. La population étudiée se compose de deux cohortes : celle des étudiants de 3<sup>e</sup> année de licence en 2018-2019, inscrits en 1<sup>re</sup> année de master en 2019-2020, et la cohorte des étudiants de 3<sup>e</sup> année de licence en 2019-2020, inscrits en 1<sup>re</sup> année de master en 2020-2021. Cela correspond respectivement à 96 389 et 100 162 étudiants. La construction de la population de référence est détaillée dans l'encadré 1. Pour plus de facilité de lecture, au cours du texte on parlera des étudiants en 2020 pour indiquer les étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année de master au cours de l'année académique 2020-2021.

L'objectif de ce travail est de comparer ces deux cohortes en termes de profil des étudiants ayant changé d'établissement entre la 3<sup>e</sup> année de licence et la 1<sup>re</sup> année de master, de leurs caractéristiques sociodémographiques, et des caractéristiques de l'établissement d'enseignement supérieur d'origine et de destination. Ce travail mobilise les méthodes de l'analyse démographique (Pressat, 1961) et les méthodes statistiques descriptives et multivariées (régression logistique).

---

<sup>1</sup> Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) - Universités : inscriptions – 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, SIES - Ministère de l'Enseignement Supérieur [producteur], ADISP [diffuseur].

### Encadré • Construction de la population de référence

Les bases SISE Universités de 2018 à 2020 ont été utilisées pour reconstituer les trajectoires de mobilité d'établissement des étudiants entre la L3 et le master, et obtenir un cadrage de la mobilité étudiante infranationale à l'échelle française.

Les étudiants en transition licence/master sont les étudiants qui étaient inscrits en 3<sup>e</sup> année de licence l'année N et en 1<sup>re</sup> année de master l'année N+1. Parmi ces étudiants, afin d'obtenir la cohorte la plus homogène possible, la population d'étude a été construite de la manière suivante :

- uniquement les étudiants inscrits dans une université. Les étudiants inscrits dans d'autres établissements d'enseignement supérieur qui n'ont pas le statut juridique d'université (comme les instituts d'études politiques (IEP) ou les instituts polytechniques) ont donc été exclus de la population ;
- uniquement les inscriptions principales : lorsqu'un étudiant est inscrit dans une seule formation, cette inscription est son inscription principale. En revanche, dans le cas d'inscriptions multiples dans un même établissement pour un étudiant, l'inscription principale est déterminée en donnant la priorité aux diplômes nationaux par rapport aux diplômes d'université ;
- les étudiants inscrits dans les quatre groupes disciplinaires : droit ; économie et AES ; lettres et sciences humaines ; sciences et STAPS. Compte-tenu de la spécificité du domaine, les étudiants en santé, ne sont pas dans la population étudiée.

Sur les 141 985 étudiants en transition licence/master entre 2019 et 2020, notre population d'étude compte 100 162 individus, soit 70,5 % de la population totale.

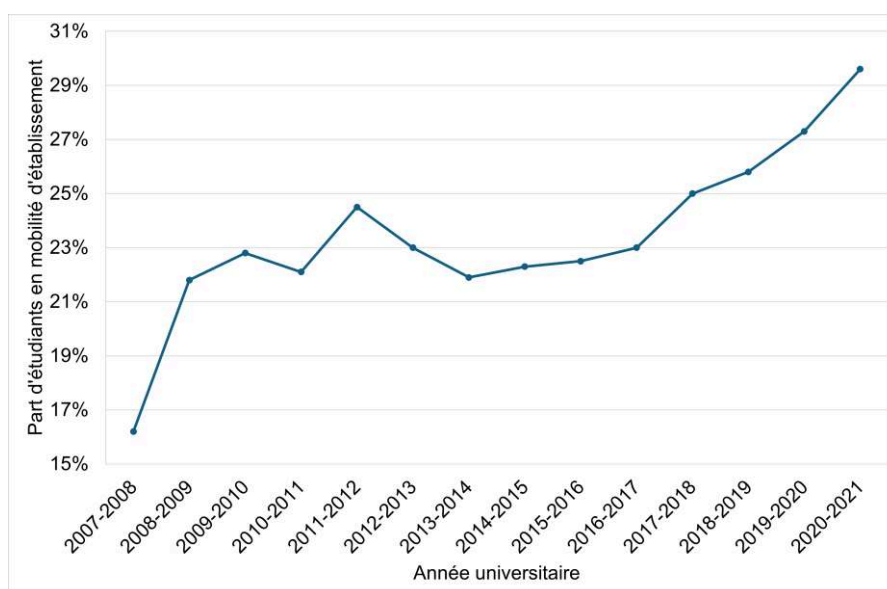
Sur les 136 397 étudiants en transition licence/master entre 2018 et 2019, notre population d'étude compte 96 389 individus, soit 70,7 % de la population totale.

### 3. Résultats : Un impact modéré de la Covid-19 sur les déterminants de la mobilité étudiante

#### 3.1. Une augmentation de la mobilité de la mobilité entre 2019 et 2020 qui s'inscrit dans une tendance à la hausse depuis 2013

En 2020, 29,6 % des étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année de master n'étaient pas inscrits dans le même établissement en 3<sup>e</sup> année de licence l'année précédente. Ceci s'inscrit dans une tendance générale à la hausse de la mobilité d'établissement au moment de cette transition, observable depuis 2013 (figure 1). Malgré la pandémie de la Covid-19, et la formulation des vœux d'orientation en master au cours du premier confinement, les intentions et projets de mobilité des étudiants qui terminaient leur licence n'ont pas été modifiés. Au contraire, l'intensité de la mobilité géographique s'inscrit dans la tendance d'augmentation commencée plusieurs années auparavant.

**Figure 1 • Mobilité d'établissement par rapport à l'année précédente pour les étudiants en transition licence/master**



Champ : étudiants inscrits en troisième année de licence en 2018-2019 et 2019-2020 et en première année de master en 2019-2020 et 2020-2021.  
Source : SISE 2019 et 2020.

En 2019, parmi les étudiants inscrits en master 1 ayant changé d'établissement par rapport à l'année précédente, la majorité a réalisé une mobilité entre académies d'enseignement en dehors de l'Île-de-France (53 %), contre seulement 10 % qui a changé d'académie au sein de l'Île-de-France. En revanche, 18 % a réalisé une mobilité au sein de leur académie d'enseignement (11 % hors IDF et 8 % en IDF) (tableau 1).

Enfin, seulement 12 % des étudiants en mobilité ont réalisé une mobilité entre un établissement en dehors de l'IDF et un établissement d'IDF. Pendant longtemps, les mobilités étudiantes ont été étudiées en adoptant une approche focalisée sur les rapports entre Paris et hors IDF, en considérant une « *ponction puissante et sélective* » (Baron, 2019) qui aurait été exercée par le pôle universitaire parisien sur le reste de la France. Néanmoins, la prévalence des flux d'étudiants entre agglomérations non parisiennes a conduit à reconsidérer la dépendance envers Paris (Baron & Berroir, 2007).

Entre 2019 et 2020, il existe une légère évolution des typologies de mobilité réalisées, qui s'est traduit par une baisse de la part de mobilités entre établissement en dehors de l'IDF (de 64 % à 61 %) et une augmentation des autres mobilités.

**Tableau 1 • Types de mobilité**

Mobilité réalisée	2019-2020 Effectifs	2019-2020 Part en %	2020-2021 Effectifs	2020-2021 Part en %
De IDF à hors IDF	1 461	5,6 %	1 845	6,2 %
De hors IDF à IDF	3 254	12 %	3 939	13%
Même académie en IDF	2 059	7,8 %	2 621	8,8 %
Même académie en dehors d'IDF	2 929	11 %	2 842	10 %
Mobilité en IDF	2 746	10 %	3 332	11 %
Mobilité hors IDF	13 819	53 %	15 113	51 %
<b>Ensemble</b>	<b>26 268</b>	<b>100 %</b>	<b>29 692</b>	<b>100 %</b>

Lecture : 1 461 étudiants ont réalisé une mobilité d'établissement au moment de l'inscription en première année de master en 2019-2020, soit 5,6 % de l'ensemble des étudiants mobiles au cours de l'année universitaire 2019-2020. Ils ont réalisé une mobilité d'un établissement d'Île-de-France (IDF) vers un établissement en dehors de l'IDF.

Champ : étudiants inscrits en troisième année de licence en 2018-2019 et 2019-2020 et en première année de master en 2019-2020 et 2020-2021, qui ont réalisé une mobilité d'établissement.

Source : SISE de 2018 à 2020.

Par ailleurs, parmi les étudiants en mobilité, si 13 % sont partis d'un établissement en dehors d'IDF à destination de l'IDF, seulement 6 % sont partis de l'IDF à destination d'un établissement en dehors de l'IDF. Ceci est certainement dû à un effet de taille de la région d'origine : les établissements d'IDF rassemblent environ 430 000 étudiants, soit un tiers des étudiants inscrits dans un établissement hors IDF.

Ainsi, en rapportant les effectifs d'étudiants en mobilité à la taille des établissements de la région d'origine (IDF et hors IDF), il en ressort qu'il n'y a pas de différences significatives entre la part d'étudiants réalisant une mobilité de l'IDF vers un établissement en dehors de l'IDF et la part d'étudiants réalisant des mobilités dans la direction opposée (respectivement 0,35 % et 0,25 % en 2019) (tableau 2). Ceci rejoint les conclusions présentées par Myriam Baron : l'Île-de-France n'est pas le seul et principal pôle d'attractivité de l'enseignement supérieur, et les flux d'étudiants ne s'articulent pas uniquement par rapport à l'IDF.

Enfin, la pandémie ne semble pas avoir eu un impact sur le choix de région de destination : la part d'étudiants en mobilité d'IDF à destination d'un établissement en dehors de l'IDF connaît une hausse très légère de 0,35 % à 0,42 %. Ainsi, les étudiants ne semblent pas privilégier les établissements d'enseignement supérieur en dehors d'IDF à ceux en IDF.

**Tableau 2 • Part d'étudiants en mobilité selon la taille des établissements d'origine**

Type de mobilité	Nombre d'étudiants en mobilité en 2019-2020	Part d'étudiants en mobilité par rapport au nombre d'inscrits en IDF ou hors IDF en 2019-2020	Nombre d'étudiants en mobilité en 2020-2021	Part d'étudiants en mobilité par rapport au nombre d'inscrits en IDF ou hors IDF en 2020-2021
IDF vers hors IDF	1 461	0,35 %	1 845	0,42 %
Hors IDF vers IDF	3 254	0,25 %	3 939	0,28 %

Lecture : lors de l'année universitaire 2020-2021, 1 845 étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année de master dans une université en dehors de l'IDF, étaient inscrits dans un établissement en IDF l'année précédente. 0,42 % des étudiants inscrits en Île-de-France en 2019-2020 ont réalisé une mobilité à destination d'un établissement hors IDF lors de leur inscription pour 2020-2021.

Champ : étudiants inscrits en troisième année de licence en 2018-2019 et 2019-2020 et en première année de master en 2019-2020 et 2020-2021.

Source : SISE 2019 et 2020.

### 3.2. Des disparités territoriales de l'attractivité des établissements

L'attractivité d'une université dépend de nombreux facteurs : la qualité de l'offre de formation, sa capacité d'accueil, l'existence de « formations professionnalisantes très spécialisées et/ou de formation académiques reconnues » (Giret & Stoeffler-Kern, 2009).

Nous avons calculé un indice d'attractivité pour quantifier l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur, c'est-à-dire la capacité à attirer des nouveaux étudiants issus d'un autre établissement d'enseignement supérieur français. Pour chaque établissement et chaque année universitaire, nous avons rapporté le nombre d'étudiants arrivés au nombre d'étudiants partis. Cet indice est cartographié et représenté graphiquement (figures 2, 3, 4).

La taille des établissements, c'est-à-dire le nombre total d'étudiants inscrits, est liée à leur attractivité : les établissements les plus grands, offrant une offre de formation riche et des grandes capacités d'accueil, présentent les indices d'attractivité les plus élevés, c'est-à-dire avec un nombre d'arrivées supérieurs à celui de départs. En revanche, les établissements de taille inférieure ont les indices d'attractivité les plus faibles, avec davantage de départs que d'arrivées (figures 2, 3).

L'arrivée de la pandémie a entraîné une légère évolution positive des indices d'attractivité. L'évolution de l'indice d'attractivité entre 2019 et 2020 est en moyenne de 1,2 et en médiane de 1,1. Globalement la tendance reste stable : les grands établissements restant les plus attractifs et les petits établissements les moins attractifs (figures 3 et 4). En effet, la moyenne et la médiane restent stables (respectivement à 0,9 et 0,8). Néanmoins, il existe des fortes évolutions observables à l'échelle des établissements : en 2020, certains parmi les établissements les plus grands sont moins attractifs qu'en 2019, alors que les établissements plus petits ont une attractivité plus élevée (figures 3 et 4). Ainsi, Grenoble et Bordeaux, avec respectivement environ 50 000 étudiants, ont connu une baisse de 40 % de l'indice d'attractivité entre 2019 et 2020. En revanche, la Corse avec 4 500 étudiants a connu une hausse de 300 %.

**Figure 2 • Indice d'attractivité par établissement pour l'année universitaire 2020-2021**

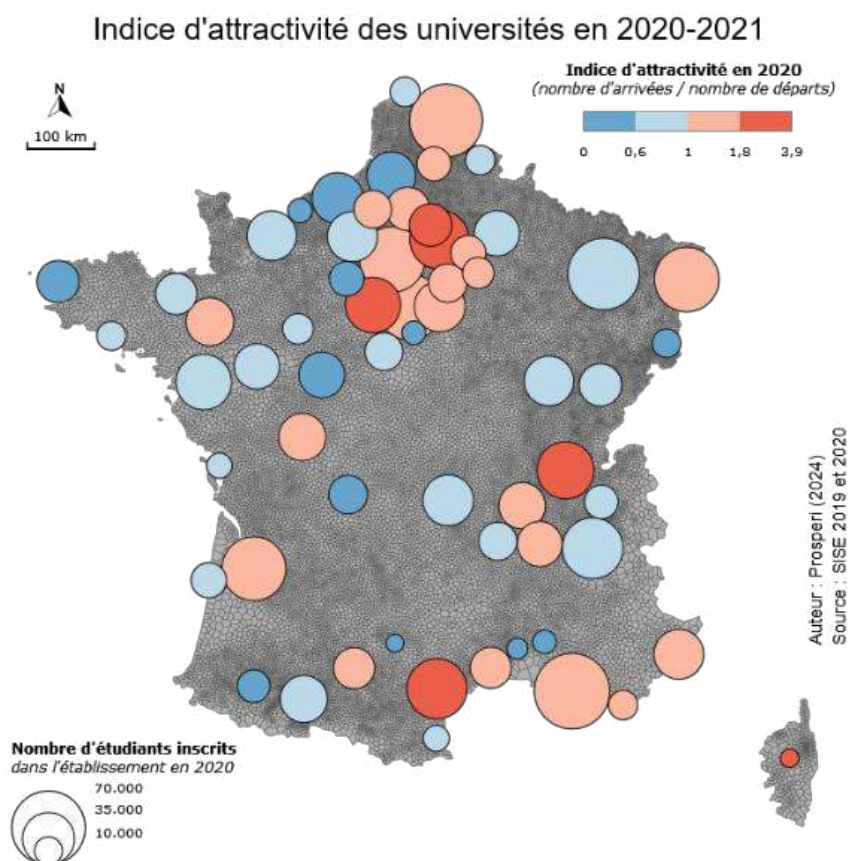
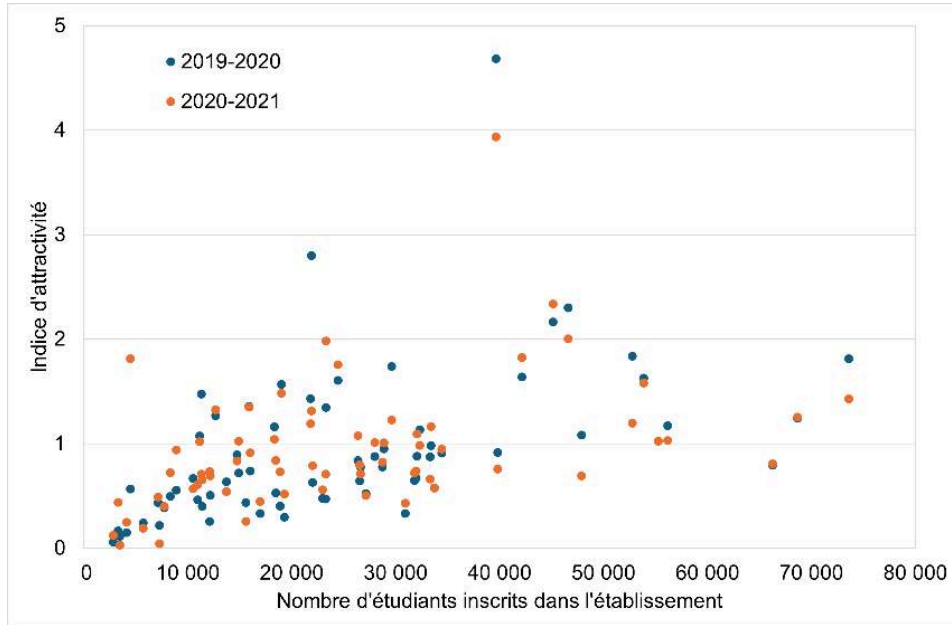
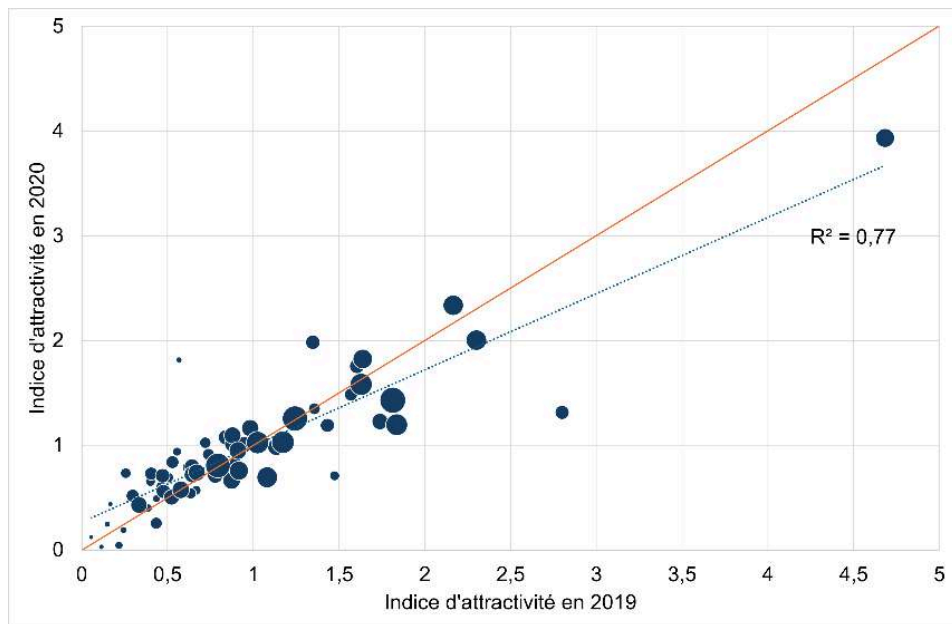


Figure 3 • Indice d'attractivité par établissement en 2019 et 2020 selon la taille de l'établissement



Champ : étudiants inscrits en troisième année de licence en 2019-2020 et en première année de master en 2020-2021.  
 Source : SISE 2019 et 2020

Figure 4 • Évolution de l'indice d'attractivité en 2019 et 2020

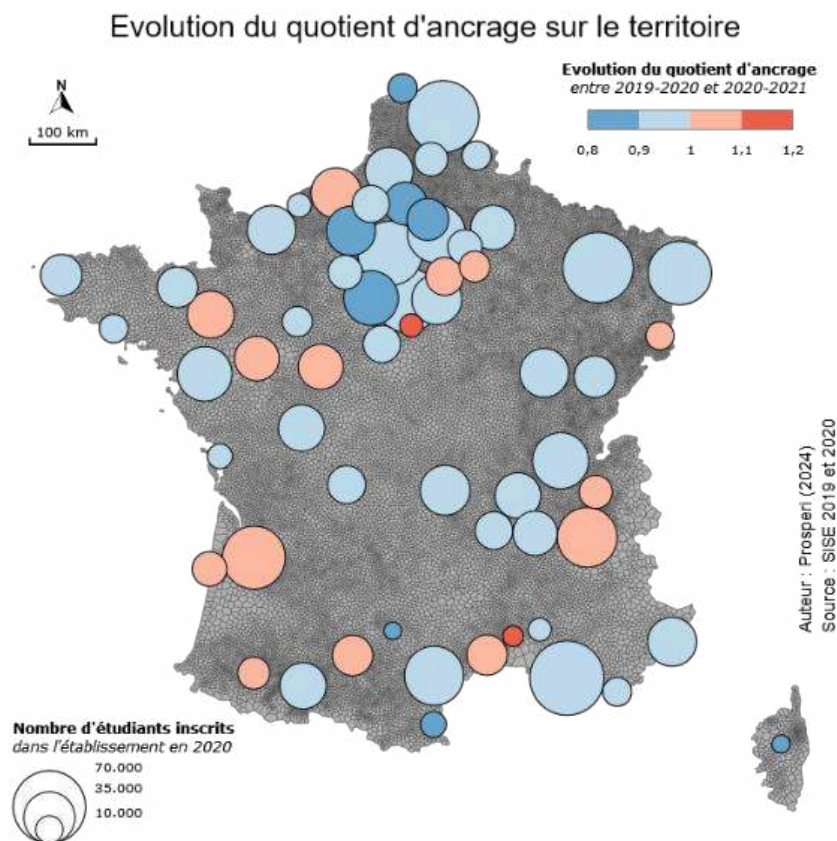


Lecture : la taille des cercles est proportionnelle au nombre d'étudiants inscrits dans l'établissements à la rentrée 2020-2021. La droite rouge représente la position qu'auraient les établissements si aucune évolution n'avait eu lieu entre 2019 et 2020.  
 Champ : étudiants inscrits en troisième année de licence en 2018-2019 et 2019-2020 et en première année de master en 2019-2020 et 2020-2021.  
 Source : SISE 2019 et 2020.

Afin de quantifier l'ancrage au territoire des étudiants des établissements, c'est-à-dire leur capacité à garder les étudiants entre deux cycles de formations, nous avons calculé un quotient d'ancrage en rapportant le nombre d'étudiants immobiles au cours de la transition licence/master à l'ensemble des étudiants effectuant

cette transition. L'arrivée de la pandémie a entraîné une tendance à la baisse des quotients d'ancrage : en moyenne, les quotients en 2020 connaissent une diminution de 3 %, en passant de 0,74 à 0,71 (figure 5). De même, 25 établissements sur les 68 se caractérisent par une baisse des quotients supérieure ou égale à 5 %, alors que seulement 10 établissements connaissent une hausse supérieure ou égale à 2 %.

**Figure 5 • Évolution du quotient d'ancrage sur le territoire par établissement entre les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021**



### 3.3. Peu de changements des déterminants de la mobilité d'établissement

Dans un contexte de crise sanitaire et de limitation générale des mobilités quotidiennes, la pandémie a-t-elle modifié le profil des étudiants ayant réalisé une mobilité d'établissement ? Pour répondre à cette question, nous comparons les principaux déterminants de la mobilité avant et pendant la pandémie, soit au cours des années académiques 2019-2020 et 2020-2021. Pour cela, nous estimons un modèle de régression logistique binomiale pour chacune des deux années universitaires étudiées dans cet article. Ce modèle permet d'étudier les facteurs sociodémographiques et académiques de la mobilité d'établissement des étudiants en transition licence/master, ainsi que la taille des établissements de départ et d'arrivée.

La pandémie de Covid-19 n'a pas modifié les déterminants sociodémographiques de la mobilité étudiante. Le profil des étudiants en mobilité reste globalement le même avant et pendant la pandémie (figure 6). En effet, les femmes ont une probabilité plus élevée que les hommes de réaliser une mobilité d'établissement. Ensuite, plus l'âge augmente, plus la probabilité de réaliser une mobilité au moment de la transition licence/master augmente. En effet, avec l'avancée en âge, les étudiants seraient plus investis dans leurs choix d'orientation dans une logique d'entrée dans la vie adulte (Cordazzo, 2016) qui s'accompagne de la décohabitation du foyer parental et de l'accès au marché de l'emploi.

L'origine sociale des étudiants, étudiée à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) d'un des deux parents, continue de jouer un rôle : les étudiants ayant un des deux parents cadres ont la probabilité la plus forte de réaliser une mobilité. Ensuite, plus on descend dans l'échelle sociale, plus la probabilité d'avoir réalisé une mobilité diminue, en raison du coût engendré par la mobilité et le frein financier rencontré par les parents ayant des revenus faibles (Cordazzo, 2016 ; Zilloniz, 2011).

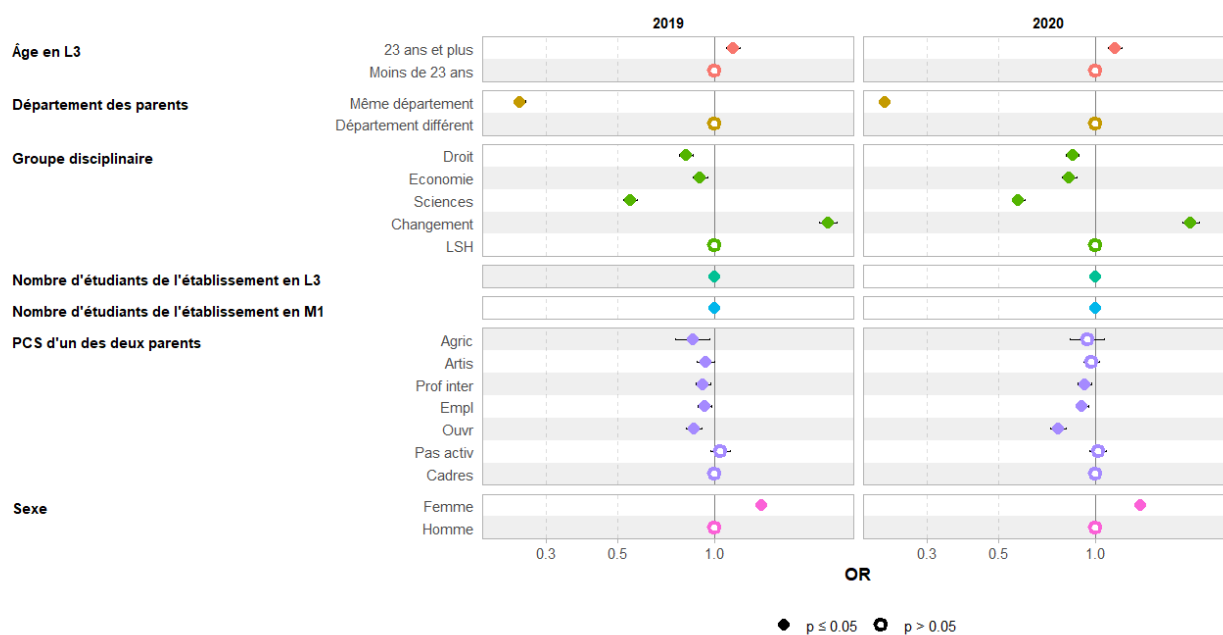
Le groupe disciplinaire a un effet sur la probabilité de réaliser une mobilité d'établissement : parmi les différentes disciplines, les étudiants inscrits en Lettres et sciences humaines ont la probabilité la plus élevée de réaliser une mobilité par rapport aux autres disciplines. Par ailleurs, les étudiants qui réalisent un changement de discipline ont la probabilité la plus élevée de réaliser une mobilité géographique (Baron & Domergue, 2010) qui reste constante sur les deux années universitaires.

La proximité du lieu de résidence des parents est également un déterminant de la mobilité d'établissement. Cet indicateur, construit selon le fait d'étudier dans le même département de résidence des parents, permet d'appréhender la question de la proximité ou de l'éloignement, et par conséquent de la cohabitation et décohabitation familiale. Les étudiants à l'entrée en master qui étudient dans un département autre que celui de résidence des parents ont souvent également décohabité du foyer parental. Ainsi, la probabilité d'étudier loin du foyer parental est plus importante en 2020 par rapport à 2019.

Enfin, abordons la question de l'attractivité et de l'ancrage des établissements selon leur taille. La taille de l'établissement d'inscription en troisième année de licence est inversement proportionnelle à la probabilité de réaliser une mobilité d'établissement : plus l'établissement est grand, plus la probabilité d'avoir été mobile est faible. Ceci s'expliquerait par une offre de formation diversifiée et des capacités d'accueil très importantes des grands établissements d'enseignement supérieur. Néanmoins, la probabilité de réaliser une mobilité au départ des très grands établissements est plus importante en 2020 qu'en 2019, témoignant d'un accroissement de la mobilité originaire des grands établissements. La taille de l'établissement d'inscription en première année de master est directement proportionnelle à la probabilité de réaliser une mobilité d'établissement : plus l'établissement est grand, plus grande est la probabilité d'avoir changé d'établissement. Ceci s'expliquerait par la forte attractivité des grands établissements, comme montré par l'indice d'attractivité. Néanmoins, en 2020 il est possible d'observer un inversement de tendance : la probabilité de réaliser une mobilité d'établissement diminue entre 2019 et 2020 pour les grands établissements, mais augmente pour les petits établissements. Ceci témoignerait d'une évolution des flux d'étudiants entre établissements : les étudiants en mobilité après l'arrivée de la mobilité seraient davantage attirés par des établissements de taille moyenne, plutôt que par les grands établissements situés dans les très grands pôles étudiants.

Si l'arrivée de la pandémie n'a pas modifié fondamentalement le profil des étudiants en mobilité et les déterminants de la mobilité, il a tout de même entraîné une augmentation systématique des probabilités de mobilité. Dit autrement, en comparant les probabilités marginales à la moyenne calculées dans le cadre de chaque modèle de régression, il en ressort que la probabilité de bouger entre la 3<sup>e</sup> année de licence et la 1<sup>re</sup> année de master est plus importante en 2020 qu'en 2019, et ce pour toutes les variables. Ainsi, la structure globale n'a pas changé, mais si les enfants d'ouvriers restent toujours la PCS avec la plus faible probabilité de bouger, en 2020 leur probabilité est égale à celle des professions intermédiaires en 2019.

Figure 6 • Odds-ratios des principaux déterminants de la mobilité étudiante



Lecture : toutes choses égales par ailleurs, les étudiants en transition licence/master qui ont changé de groupe disciplinaire ont une probabilité d'avoir réalisé une mobilité d'établissement 2,25 plus élevée que celle des étudiants inscrits dans le groupe disciplinaire Lettres, sciences sociales (LSH).

Champ : étudiants inscrits en troisième année de licence en 2018-2019 et 2019-2020 et en première année de master en 2019-2020 et 2020-2021.

Source : SISE 2019 et 2020

## Conclusion

Premièrement, nous avons pu constater que la pandémie n'a pas modifié la tendance à la hausse du taux de mobilité des étudiants entre établissements en France entre la licence et le master : le fait de réaliser des candidatures au moment du confinement n'a pas modifié les projets universitaires ni découragé les projets de mobilité des étudiants. Cependant, la crise sanitaire a tout de même modifié l'attractivité de certains établissements. Ainsi, si les plus grands établissements restent les établissements les plus attractifs, ils ont perdu globalement en attractivité avec l'arrivée de la pandémie, comme nous l'avons pu montrer à travers l'indice d'attractivité et les probabilités marginales calculées sur les modèles de régressions logistiques.

De plus, nous avons pu confirmer que la taille des établissements de 3<sup>e</sup> année de licence et 1<sup>re</sup> année de master fait partie des principaux déterminants de la mobilité étudiante : les plus grands établissements attirent davantage d'étudiants au moment de l'inscription en 1<sup>re</sup> année de master et ils arrivent à garder une partie importante des étudiants qui y étaient inscrits en 3<sup>e</sup> année de licence. Ils ont une bonne attractivité mais également une bonne capacité à faire rester leurs étudiants du fait d'une offre de formation riche et d'une bonne capacité d'accueil. Néanmoins, la pandémie semble avoir eu un impact sur le choix des établissements de la part des étudiants : ces derniers au moment de l'inscription en 1<sup>re</sup> année de master, semblent avoir davantage choisi de partir des très grands établissements, et ont moins souvent choisi des très grands établissements pour leur master, entraînant une baisse de l'attractivité et de l'ancrage de ces établissements.

Parmi les autres déterminants de la mobilité étudiante, et plus particulièrement leurs caractéristiques sociodémographiques, nous avons pu retrouver les mêmes effets que la littérature. Ainsi, le sexe, l'âge, le groupe disciplinaire et l'origine sociale des étudiants sont respectivement les principaux déterminants de la mobilité étudiante. La pandémie n'a pas modifié le profil des étudiants en mobilité, mais a eu tout de même eu un effet sur les probabilités de mobilité qui ont augmenté pour l'ensemble des déterminants. Ainsi, l'arrivée de la pandémie a confirmé et accentué l'effet de ces facteurs sur la mobilité des étudiants.

Quelles seront les perspectives d'évolution après la pandémie de la Covid-19 ? Les données SISE mises à disposition ne permettent jusqu'à maintenant que de traiter les périodes avant et pendant la pandémie, ce qui nous amène à nous questionner sur l'évolution du profil des étudiants en mobilité après la pandémie. Est-ce que la tendance observée pour l'année 2020-2021 se poursuit, ou est-ce qu'on observera un décalage de calendrier et/ou un changement de profil tardif des étudiants en mobilité ?

## Bibliographie

- Baron, M. (2012). *Mises en espace des sociétés de la connaissance par les universités et les mobilités étudiantes*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en géographie. Université Paris-Diderot.
- Baron, M. (2019). Les mobilités étudiantes : Ce qu'elles révèlent du système universitaire français. In P. Cordazzo (éd.), *Parcours d'étudiants : sources, enjeux et perspectives de recherche* (p. 201-215). Ined Éditions. <http://books.openedition.org/ined/12747>
- Baron, M. & Berroir, S. (2007). Paris et le système universitaire français : mythe et réalités. *Annales de géographie*, 655(3), 227-246. <https://doi.org/10.3917/ag.655.0227>
- Baron, M., Caro, P., Cuney, F. & Perret, C. (2005). Mobilités géographiques étudiantes : Quelles disparités régionales. <https://shs.hal.science/halshs-00109681>
- Baron, M. & Domergue, J.-P. (2010). La mobilité durant les études universitaires : constats et réflexions à partir de travaux géographiques (Participation colloque AVUF, Octobre).
- Baron, M. & Perret, C. (2005). Mobilités étudiantes et territoires universitaires : vers une uniformisation des pratiques ? *Espace populations sociétés*, 2005/3, 429-442. <https://doi.org/10.4000/eps.2644>
- Barthou, E., Bruna, Y. & Lujan, E. (2022). Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire. *Revue européenne des migrations internationales*, 38(1-2), 139-170. <https://doi.org/10.4000/remi.20212>
- Béduwé, C. & Carré, D. (2014). La sélection en master : étude exploratoire. In C. Béduwé, M. Cassette, & P. Lemistre, *Parcours de formation des étudiants de master. Groupe de travail sur l'enseignement supérieur* (p. 117-138). Marseille : Céreq, coll. « Relief » (n° 46).
- Belghith, F., Couto, M.-P. & Rey, O. (2023). *Être étudiant avant et pendant la crise sanitaire. Enquête Conditions de vie 2020*. Paris : La Documentation française.
- Belghith, F., Ferry, O., Patros, T. & Tenret, E. (2020). La vie étudiante au temps de la pandémie de COVID-19 : Incertitudes, transformations et fragilités. *OVE Infos*, 42.
- Bernela, B. & Bonnal, L. (2018). *Territoires d'études et mobilités résidentielles : Réalisation d'états des savoirs pour l'Observatoire national de la Vie Étudiante*. Université de Poitiers.
- Berthelot, J.-M. (1993). *École, orientation, société*. Paris : Presses universitaires de France (1<sup>re</sup> éd).
- Brézault, M., Magnand, P. & Raquet, É. (2023). L'évolution de la sélection en master : effets sur les parcours d'études après la licence en droit. In F. Merlin & N. Théophile (coord.), *De plus en plus de sélection dans un enseignement supérieur en segmentation. Groupe de travail sur l'enseignement supérieur* (p. 83-98). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n° 20).
- Cordazzo, P. (2014). La transition de la licence au master : entre continuité et changement disciplinaire. In C. Béduwé, M. Cassette, & P. Lemistre, *Parcours de formation des étudiants de master. Groupe de travail sur l'enseignement supérieur* (p. 73-84). Marseille : Céreq, coll. « Relief » (n° 46).

- Cordazzo, P. (2016). Les étudiants vulnérables : Entre renoncements et travail contraint. In J.-F. Giret, C. Van de Velde & É. Verley, *Les vies étudiantes : tendances et inégalités*. Paris : La Documentation française.
- Demay, V., Duquet-Métayer, C., & Jouvenceau, M. (2022). *Repères et références statistiques*. DEPP.
- Felouzis, G. (2001). Les délocalisations universitaires et la démocratisation de l'enseignement supérieur. *Revue française de pédagogie*, 136(1), 53-63. <https://doi.org/10.3406/rfp.2001.2825>
- Frouillou, L. (2020). Parcoursup : Quelles sélections à l'entrée dans le supérieur ? In *Sélections, du système éducatif au marché du travail : XXVI<sup>èmes</sup> journées du longitudinal* (p. 43-50). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n° 16).
- Giret, J.-F. & Stoeffler-Kern, F. (2009). *Approches de la mobilité étudiante. Groupe de travail sur l'enseignement supérieur*. Céreq, coll. « Net.Doc » (n° 48). <https://www.cereq.fr/approches-de-la-mobilite-etudiante>
- Lemaire, S. & Papon, S. (2009). La mobilité des étudiants. *Note d'Information*, 09.02, 6.
- Perret, C. (2007). Quitter sa région pour entrer à l'université : Quels sont les facteurs explicatifs de la mobilité géographique des bacheliers ? *L'orientation scolaire et professionnelle*, 36/3. <https://doi.org/10.4000/osp.1441>
- Pressat, R. (1961). *L'analyse démographique. Méthodes, résultats, applications*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Raulin, E., & Saint-Julien, T. (1998). La mobilité géographique des étudiants des universités (Convention de recherche 50-1362). CNRS-MENRT/CNRS-Datar.
- Zilloniz, S. (2011). Mobilités studieuses des étudiants français. In O. Galland, E. Verley, & R. Vourc'h, *Les mondes étudiants. Enquête Conditions de vie 2010*. Paris : La Documentation française. <http://www.ove-national.education.fr/publication/les-mondes-etudiants/>

## ANNEXES

### Annexe 1 • Indicateurs de position et dispersion de l'indice d'attractivité et quotient d'ancrage

	Quotient d'ancrage 2019	Quotient d'ancrage 2020	Evolution du quotient d'ancrage	Indice d'attractivité 2019	Indice d'attractivité 2020	Evolution de l'indice d'attractivité
Moyenne	0,74	0,71	0,97	0,94	0,95	1,2
Min	0,51	0,42	0,82	0,06	0,03	0,2
Max	0,95	0,94	1,16	4,68	3,94	3,2
Etendue	0,44	0,52	0,34	4,63	3,91	3,0
Médiane	0,74	0,71	0,97	0,78	0,82	1,1
Ecart-type	0,09	0,10	0,06	0,73	0,60	0,52

### Annexe 2 • Odds-ratio et probabilités marginales des modèles de régression calculant la probabilité d'avoir réalisé une mobilité d'établissement au cours de l'année précédente

Caractéristique	Modèle 2019			Modèle 2020		
	OR <sup>1</sup>	p-valeur	Probabilités marginales	OR <sup>1</sup>	p-valeur	Probabilités marginales
<b>Sexe</b>						
Homme	—		37,40%	—		41,70%
Femme	1,39	<0,001	45,40%	1,38	<0,001	49,70%
<b>Âge en L3</b>						
Moins de 23 ans	—		37,40%	—		41,70%
23 ans et plus	1,14	<0,001	40,50%	1,15	<0,001	45,10%
<b>PCS d'un des deux parents</b>						
Cadres	—		37,40%	—		41,70%
Agriculteurs exploitants	0,85	0,011	33,80%	0,94	0,3	40,20%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,94	0,035	35,90%	0,97	0,3	41,00%
Professions intermédiaires	0,92	0,001	35,50%	0,92	0,001	39,80%
Employés	0,93	0,004	35,80%	0,91	<0,001	39,40%
Ouvriers	0,86	<0,001	34,00%	0,76	<0,001	35,30%
Personne sans activité professionnelle	1,04	0,2	38,40%	1,02	0,6	42,10%
<b>Groupe disciplinaire</b>						
Lettres, Sciences Humaines	—		37,40%	—		41,70%
Droit	0,82	<0,001	32,80%	0,85	<0,001	37,70%
Economie, AES	0,9	<0,001	35,10%	0,83	<0,001	37,20%
Sciences, STAPS	0,55	<0,001	24,70%	0,58	<0,001	29,20%
Changement de discipline	2,25	<0,001	57,40%	1,97	<0,001	58,40%
<b>Département de résidence des parents</b>						
Département différent	—		37,40%	—		41,70%
Même département	0,25	<0,001	13,00%	0,22	<0,001	13,70%
<b>Nombre d'étudiants de l'établissement en M1</b>						
	1	<0,001		1	<0,001	
<b>Nombre d'étudiants de l'établissement en L3</b>						
	1	<0,001		1	<0,001	